

Vivre au village



sommaire

→ Vie Municipale 2-5

- *Travaux en cours* 2
- *Au revoir et merci M. Bacquet* 2
- *Du nouveau à la Maison de Retraite* 2
- *Les petits choux* 3
- *Atteinte à l'environnement* 4
- *Aménagement des espaces verts* 4
- *Défiibrillateurs* 4
- *Chemins de randonnées* 5
- *Préinscriptions scolaires* 5

→ Etat civil 6-7

- *Naissances, Mariages, Décès 2007*

→ Vie pratique 8-10

- *Médecins de France* 8
- *Pour nos séniors* 8
- *Repas à domicile* 8
- *Ligne 46* 8
- *CPAM* 9
- *Travaux surprises* 9
- *Médiathèque du Château* 9
- *Chiens dangereux* 10

→ Festivités 11

- *Noël des enfants* 11
- *Réception des bénévoles* 11
- *Téléthon 2007* 11

→ Agenda 12

Le Maire,
le Conseil Municipal
et le personnel communal
vous souhaitent
une bonne année

2008

TRAVAUX EN COURS

Rue du Château des Dames

La réfection complète de cet axe de circulation, l'un des plus importants de la commune, a démarré début décembre par le reprofilage et le bordurage d'un des trottoirs. Interrompus le 21 décembre pour cause de fêtes, les travaux vont reprendre mi-janvier si les conditions météorologiques le permettent. Réfection du deuxième trottoir, création de places de stationnement alternées et protégées sur la voirie, réalisation d'un petit parking de 6 places avec accès rue Rambouillot et enfin remise à neuf de la bande de roulement, constitueront les différentes étapes des travaux à venir. L'enfouissement des réseaux aériens (électricité basse tension, téléphone et éclairage public) qui avait été envisagé un moment ne sera pas réalisé pour des questions de coût. En effet cette opération aurait doublé le montant des travaux et aurait été à la charge de la commune, la part subventionnelle étant minime.

Les conditions de circulation durant les travaux seront les mêmes que celles appliquées début décembre. Nous remercions les riverains pour leur compréhension et la patience dont ils ont déjà fait preuve.

Le Gymnase

Suite à des malfaçons constatées après les travaux de sol de 1998 et après un long procès gagné par la Commune, les nouveaux travaux d'entretien du bâtiment et d'extension des vestiaires, commencés en mai 2007, se sont terminés en octobre 2007.



La couverture a été entièrement refaite, ainsi que le sol et une nouvelle zone de vestiaires et de stockage a été créée. Les anciens vestiaires remis à neuf, toutes les peintures



murales refaites, ce gymnase flambant neuf devrait donner pleinement satisfaction à ses utilisateurs SI, chacun veut bien respecter les règles de propreté élémentaires concernant le port des chaussures prévues pour les activités sportives et le ramassage des

déchets après les exercices (bouteilles plastiques, papiers, boîtes, etc...). Un gardien aura bientôt la charge de la surveillance de tout le complexe sportif et en particulier du gymnase.

Place du Plessier

Non ce n'est pas l'Arlésienne, on en parle depuis longtemps mais rien ne bouge, la raison : le coût. Le projet initial élaboré en 2003 par un cabinet d'architectes faisait ressortir une dépense totale d'environ 180 000 €. Or à cette époque, la direction de la poste souhaitait s'implanter sur une partie de la place en remplacement du bâtiment existant sur la rue du 26 août. Le Conseil Municipal, favorable à ce projet, a donc suspendu les travaux prévus, jusqu'au jour où, las d'attendre la «décision postale», qui n'est jamais arrivée, il a souhaité que les travaux initiaux de la place soient entrepris. Entre temps, malheureusement, le coût des travaux avait augmenté et une nouvelle évaluation faite en 2007 estimait le montant vers les 370 000 €, montant doublé et hors de nos prévisions budgétaires. Actuellement le projet, simplifié, est repris par les services techniques de la mairie, l'estimation serait de l'ordre de 150 000 € et les travaux devraient démarrer au printemps.

AU REVOIR ET MERCI M. BACQUET

Le 12 décembre dernier, l'Amicale des Maires du canton et les secrétaires de Mairie ont reçu dans la salle des cérémonies du château des Dames, M. Philippe Bacquet, qui, nommé à un poste important dans l'Essonne, quitte la Trésorerie du Châtelet-en-Brie.



Les Maires ont tenu, en effet, à remercier M. Bacquet, Trésorier-Percepteur au Châtelet depuis 1984, de sa participation à la gestion des communes du canton pendant les 23 années où il a été en poste au Châtelet-en-Brie, des très bonnes relations de coopération qu'il a su entretenir avec les responsables municipaux.

Le Président de l'Amicale, M. Le Flem, lui a souhaité pleine réussite dans ses nouvelles fonctions tout en lui exprimant le regret des Maires et des personnels administratifs des communes de le voir partir.

DU NOUVEAU À LA MAISON DE RETRAITE

Bienvenue à Mme Dominique HINET, la nouvelle Directrice, nous lui souhaitons bonne chance pour la rénovation et l'achèvement de la Maison de retraite dont la direction a été reprise conjointement avec le Centre Hospitalier de Montereau Fault sur Yonne.

Les P'tits Chaussons

Vous souhaitez rencontrer d'autres personnes, discuter, échanger autour d'un café, jouer avec votre enfant ou souffler un moment ...

Un lieu de jeux et de rencontres pour les enfants, de la naissance à 3 ans et leurs parents ou accompagnants.

Vous avez envie que votre enfant puisse jouer avec d'autres enfants ou d'autres adultes, sans être séparé de vous...

ACCUEIL PARENTS / ENFANTS

Alors, bienvenue à l'accueil parents-enfants ! Des professionnels de la petite enfance et de la famille vous y accueillent. L'accès est libre et gratuit, vous y venez selon votre envie, pas besoin de vous inscrire. Ce n'est pas une garderie, vous restez avec votre enfant et en êtes responsable.

Lieu : 1 rue de Robillard

**Horaires : de 9 h 00 à 11 h 30 tous les vendredis
(sauf pendant les vacances scolaires)**

**Pour tous renseignements,
contactez Mme COIFFE, au 01.60.69.40.40**



ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Nouvelles incriminations du Code Pénal.

Le décret N° 2007-1388 du 26/09/2007, paru au Journal Officiel N° 225 du 28/09/2007 a modifié l'article R 632-1 du Code Pénal de la façon suivante :

Il est interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, dans des lieux publics ou privés, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique.



Il est également interdit de déposer ou d'abandonner, sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte. Cette infraction est sanctionnée par une amende de 150 euros.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS

Le paysage du rond-point de la Bergerie a changé. Les peupliers qui le bordaient, ont été mutilés au fil des années par des élagages sévères mais nécessaires car ces arbres peuvent atteindre une hauteur de 25 mètres. La décision de les retirer, a donc été prise pour remédier à cette erreur de conception.

D'autres arbres seront plantés. Des ifs formeront une haie de 1,10 m de hauteur. Utilisés comme garde corps pour protéger les piétons, cette haie permettra aussi de cacher les pompes à essence tout en dégagant la vue sur le trompe-l'œil du centre commercial.

Les arbres de la Place Saint Augustin aussi ont été retirés afin de permettre d'améliorer le stationnement. Six places de parking seront créées à cet endroit. L'idée est de trouver la meilleure cohérence entre le parking, les piétons, les habitations et l'esthétique. La plantation de 1 à 2 arbres viendra structurer le paysage. Une poignée de fleurs ou de rosiers apporteront la touche finale de couleur.



DÉFIBRILLATEURS D'URGENCE

La commune du Châtelet-en-Brie, s'est équipée de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) de marque MEDTRONIC. Ils seront installés et à disposition du public en cas de nécessité, courant 2008 :

1 en Mairie

1 au gymnase municipal

Ils permettront d'intervenir immédiatement en cas d'accident cardiaque et peut-être de sauver des vies. Une étude sur la mise à disposition d'un DAE au public, montre en effet que celle-ci double les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Selon le Guide National de Référence de formation à l'utilisation du DAE en France :



Si une défibrillation précoce est faite, 21% des victimes reprendront une activité cardiaque spontanée et seront hospitalisées et au final 7% des victimes survivront, soit 3500 vies sauvées chaque année en France sur 50 000 personnes décédées hors hôpital par an en France. Alors que si la défibrillation est tardive 6% récupéreront une activité cardiaque et seules 2% survivront.

Depuis le décret 2007.705 du 4 mai 2007 :

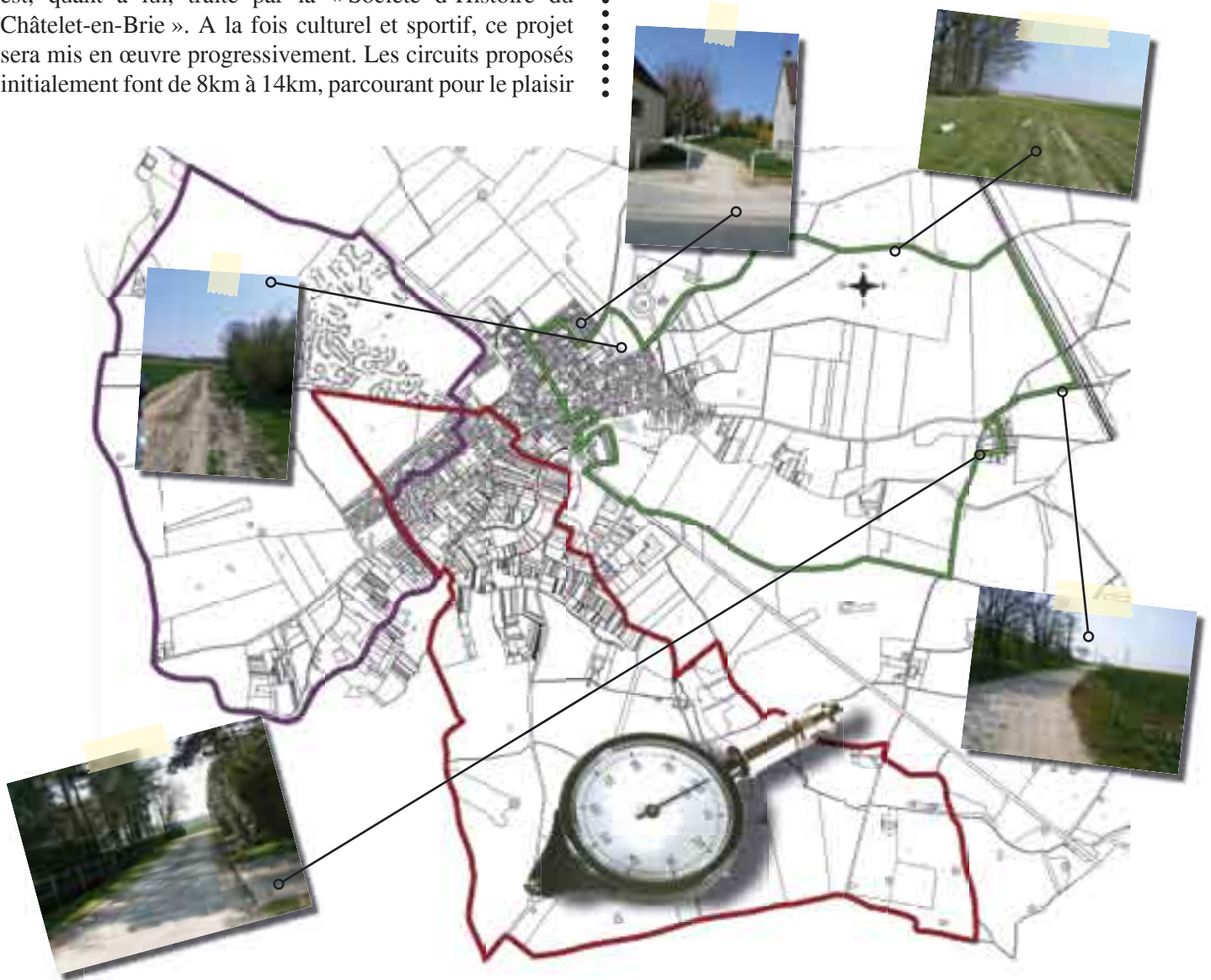
« Toute personne, même non-médecin ou infirmier, est habilitée à utiliser un DAE répondant aux caractéristiques définies à l'article R 6311-14 du même décret. Le temps d'intervention est réduit si l'on met en pratique immédiatement ces appareils, en effet, il est réduit à 5 minutes en moyenne et la durée de mise en œuvre est de 24 secondes soit un premier choc délivré environ 6 min après l'appel d'urgence aux secours, qui reste le premier geste à faire en cas de découverte d'une personne en état d'arrêt cardiorespiratoire. »

CHEMINS DE RANDONNÉE DANS NOTRE COMMUNE.

Depuis plusieurs mois, la Commune, en relation avec l'association de randonneurs « Pas à Pas », a entrepris de réaliser trois circuits de randonnée. Un travail de recherche sur l'histoire des différents lieux traversés par ces chemins, est, quant à lui, traité par la « Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie ». A la fois culturel et sportif, ce projet sera mis en œuvre progressivement. Les circuits proposés initialement font de 8km à 14km, parcourant pour le plaisir

de tous, on l'espère, les chemins ruraux (appartenant au domaine public) traversant notre campagne.

La réalisation d'un autre projet est menée avec le concours du Conseil Général et de la communauté de Commune du Châtelet-en-Brie. En effet, un chemin de randonnée doit relier Vaux le Vicomte et Avon. Le tracé de ce parcours desservi par la gare de Fontaine-le-Port passera sur notre commune et permettra d'ouvrir de nouvelles voies de liaisons pédestres avec les communes avoisinantes.



PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES EN MATERNELLE

Depuis plusieurs années, nos effectifs scolaires sont en baisse aussi bien en primaire qu'en maternelle. Ils sont actuellement respectivement de 22,5 élèves en moyenne par classe en maternelle et 22,07 élèves en moyenne par classe en primaire, c'est à dire très en deçà des normes de l'Education Nationale. Aussi, l'Inspecteur prévoit-il la fermeture d'une à deux classes à la prochaine rentrée. Suite à plusieurs entretiens et à une réunion de concertation avec l'Inspecteur et les Directrices d'école, il est apparu nécessaire de connaître aussi précisément que possible l'arrivée de nouveaux élèves surtout en maternelle. C'est pourquoi :

Il est demandé aux parents de bien vouloir venir déclarer au plus tôt en Mairie (auprès de Mme Coiffe) leurs enfants nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2006.

Ces informations permettront de préparer les prochaines rentrées, 2008 et 2009, dans les meilleures conditions, sachant qu'une nouvelle réunion est prévue fin janvier avec l'Inspecteur pour faire le point sur les fermetures de classes envisagées.

Naissances

Le 07/01 Constance DESBORDES
 Le 26/01 Maddison GAILLET-VEZOLE
 Le 27/01 Nathan NTEZIRYAYO
 Le 28/01 Rémi CARPENTIER
 Le 06/02 Antonin LAURENT
 Le 16/02 Belinda LOULENGO
 Le 17/02 Alina HERBÉ
 Le 19/02 Irène DEMOUVEAUX
 Le 20/02 Noëlla MIELCZAREK-FAURIE
 Le 16/03 Timoty TEL
 Le 01/04 Khady BODIAN
 Le 05/04 Sarah ZEGHOUDI
 Le 14/04 Tim FOUCAULT
 Le 19/04 Luna PERSIAUX
 Le 14/05 Evan FOUCAULT
 Le 14/05 Lanaël FOUCAULT
 Le 16/05 Carla PROUT
 Le 21/05 Léna DROESBEKE
 Le 22/05 Karla HUG
 Le 16/06 Valentin ALLION
 Le 16/06 Clotilde MATUBERT
 Le 21/07 Thomas NIVALLE
 Le 22/07 Nathan BAIGNAUX
 Le 24/07 Maéva BOUCHENY
 Le 24/07 Byron KOFFI
 Le 08/08 Gabriel DUMAINE
 Le 19/08 Enzo SAMPIETRO
 Le 22/08 Emma HERBEZ
 Le 27/08 Apoline MAZET
 Le 06/09 Raphaël VIAL-PINTO
 Le 08/09 Camille GOUAULT

Le 13/09 Damien HALLÉ
 Le 19/09 Matthieu MIMIAGUE
 Le 26/09 Léonie DUPUIT
 Le 28/09 Florian VIEIRA
 Le 10/10 Antoine COCHET
 Le 27/10 Ezia BIERRY
 Le 27/10 Tom ESTORGES
 Le 01/11 Lilie MINET
 Le 02/11 Luna ABOUTARIK
 Le 11/11 Manon SERVEAUX
 Le 25/11 Loïc RAMBAUD
 Le 05/12 Maïlys BEN LOULOU
 Le 15/12 Mathéo DOS REIS-POIREL



Décès

Le 06/01 Marcel TABOULET
 Le 12/01 Auguste KERFRIDEN
 Le 14/01 Casimir KLOBUT
 Le 28/01 César da SILVA SOARES
 Le 28/01 Evdokia LEGEDZA née STACHKIW
 Le 28/01 Louise OLIVIER née GAUCHE
 Le 31/01 Jean MILOT
 Le 05/02 Maurice POGNON
 Le 08/02 Martial BRUHAT
 Le 23/02 Mireille BOUIN née TOUCHE
 Le 07/03 Vincent GIUDICELLI
 Le 06/04 Marie BRENNE née DUBUIS
 Le 17/04 Suzanne BOURRY née COUNILLON
 Le 17/04 Charles PONDEULAA
 Le 20/04 Colette COLVEZ née NOURY
 Le 04/05 Jean MAINSON

Mariages



- Le 03/03 Christian LOZAHIC et Marie FONTAINE
 Le 28/04 Alban GOMEZ et Tiffany HAMON
 Le 12/05 Pascal JANIC et Francine HOARAU
 Le 02/06 Benoît LACROIX et Dorothée DANIEL
 Le 23/06 Christophe BAMAS et Alice BONZI
 Le 23/06 Ludovic COMBE et Emilie CARITEY
 Le 30/06 Cédric ARTUS et Cécile ARDUISE
 Le 30/06 Sébastien VIAL et Adélaïde PINTO
 Le 07/07 Bruno ARRAULT et Sophie PIPAUD
 Le 07/07 Sébastien LOUCHET et Fatima SOUCI
 Le 21/07 Julien AUTRET et Amandine GOILLOT
 Le 28/07 Nicolas BALEINE et Laura MONDELLI
 Le 28/07 Yannick BLANQUET et Virginie RIBEIRO
 Le 28/07 Sakda SANG MUANG et Angélique LINGELSER
 Le 11/08 Bruno CAPEL et Sylvie BARRIÈRE

- Le 01/09 Jérôme ECHEVARD et Anne-Sophie FERRAND
 Le 15/09 Alain ASENSIO et Grinualda DE MEDEIROS
 Le 22/09 David MAYAUDON et Karine LAMESCH
 Le 22/09 Gérard REDON et Françoise JEANNE
 Le 29/09 Aurélien ROY et Aurélia LIEBEN
 Le 20/10 Faouzi BASTI et Sophie FORGET
 Le 01/12 Philippe MAS et Sylviane JONQUIÈRES



- Le 06/05 Maria BRUNET née MARTINEZ
 Le 19/05 Fabienne MERCIER née MAJKOWSKI
 Le 05/06 Guy BRIDE
 Le 05/06 Albert CAPLIN
 Le 07/06 Pierre GUILLOT
 Le 18/06 Christian LHEBRARD
 Le 21/06 Gilberte BURGRAEVE née LOUIS
 Le 22/06 Raymond LEMOINE
 Le 30/06 Lucienne FRANCOIS
 Le 06/07 Madeleine GENTILT née BLANCHARD
 Le 04/08 Jackie JACQUINOT
 Le 23/08 Claude GOMIS
 Le 07/09 Denise PATOU née ROGEMOND
 Le 16/09 Lucienne MOSER née COURSAULT
 Le 16/09 Eveline LAGRANGE née BETHUYS
 Le 27/09 Madeleine VERRECCHIA née MARTEL

- Le 27/09 Roger VILLIERS
 Le 11/10 Denise REGNIER née FONTAINE
 Le 11/10 Annic VILLIERS
 Le 27/10 André SICAULT
 Le 29/10 Roger BRACQUEMOND
 Le 30/10 Ignace RUBIO
 Le 07/11 Aimé CARENE
 Le 17/11 Alain BURCKEL
 Le 18/11 Raymonde MARTINET née POULAIN
 Le 20/11 Marie POTDEVIN née BATEL
 Le 04/12 Claire MOISDON
 Le 09/12 Claude LABROSSE
 Le 20/12 Lucia SZEWCZYK née ELIAS

MÉDECINS FRANCE

Le 36 24 : nouveau numéro d'appel de SOS Médecins



SOS MEDECINS, 365 jours par an, 24h sur 24, peut désormais être joint en composant le 36 24...

1000 médecins répartis sur l'ensemble du territoire en 60 associations et couvrant les deux tiers de la population française sont ainsi accessibles à toute heure du jour et de la nuit.

Ce numéro remplace le 0 820 33 24 24, numéro national qui avait été créé en 2005. Il consolide la présence permanente de SOS Médecins en facilitant l'accès à son réseau médical.

Grâce à une expérience de plus de quarante ans, à ses protocoles d'intervention, à une mobilisation constante à travers le « service médical continu », SOS Médecins conforte sa fonction de maillon essentiel pour le traitement de l'urgence et la permanence de soins.

Organisés autour d'un principe central qui est d'associer la régulation et l'effection, les médecins de SOS Médecins sont toujours joignables par l'entremise de leurs centres d'appel et choisissent le meilleur mode d'intervention en fonction du degré d'urgence médicale et sociale.

La visite au chevet du patient est le mode opératoire habituel de SOS Médecins car il est le mieux adapté pour minimiser simultanément les risques encourus par le patient et les coûts pour la collectivité. Mais les associations SOS Médecins y associent des possibilités de consultation et la dispense de conseils, lorsque les situations médicales et sociales évaluées par le médecin de SOS ayant procédé à la régulation l'y conduisent.

Avec le 36 24, SOS Médecins propose un numéro direct pour bénéficier de l'intervention d'un médecin présent sur le terrain, sans intermédiation et toute l'année.

POUR NOS SÉNIORS À PARTIR DE 70 ANS

Suite à quelques dysfonctionnements lors de la distribution des colis de Noël le 22 décembre dernier, tous les habitants de notre commune, ayant 70 ans et + en 2008, sont invités à se faire connaître auprès de :

Mme Coiffe au service social
01.60.69.40.40

pour une nouvelle inscription sur la liste des bénéficiaires.

Vivre au Village n°99 - Janvier 2008

REPAS À DOMICILE

La mairie offre la possibilité aux personnes âgées et ou handicapées, même momentanément, de se faire livrer des repas complets à domicile. Ce service est ouvert tous les jours de la semaine, le midi sauf le WE et jours fériés.

Le tarif du repas est de 3,20 €.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter

Mme Coiffe au service social
01.60.69.40.40.

LES PLUS DE LA LIGNE 46

Avec la ligne «Seine et Marne Express» numéro 46, vous voyagez entre Melun et Montereau via le Châtelet-en-Brie pour 1,50€.



Cette ligne vous propose :

- 24 allers-retours par jour en semaine,
- 16 allers-retours le samedi,
- Un bus toutes les 30 minutes en heures de pointes.

Avec ticket t+ à 1,50 €.

Durée du voyage limitée à 1h30.

Exemple de trajet :

- 1 - Possibilité d'aller au marché de Melun le samedi matin (station place Saint-Jean).
- 2 - Ligne 46 et Citalien
Du Châtelet-en-Brie à Carré Sénart pour 1,50 €
Correspondance à la place Saint Jean.



La librairie Mercey, place du puits de l'Echelle, vous propose des carnets de 10 Tickets T+.

CPAM

**Vous êtes victime d'un accident ?
Déclarez-le à votre Caisse
d'Assurance Maladie**

Si vous êtes victime d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (accident de la circulation, morsure d'animal, coups et blessures, accident médical...), déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie :

Par courrier :

CPAM de Seine-et-Marne
77605 Marne la Vallée cedex 03

Par téléphone : 0 820 904 138 (0,118euro/min)

Et informez votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier...), que vous consultez suite à cet accident.

Votre déclaration permettra à votre Caisse d'Assurance Maladie de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable, le remboursement de vos dépenses de santé.

Cette démarche simple ne modifie en rien les conditions habituelles de prise en charge de vos soins et permet de préserver notre système de santé !

Plus d'information sur www.ameli.fr

Rubrique « Votre Caisse » puis « Nos services »

TRAVAUX SURPRISES ?

Une petite pelleteuse jaune qui se déplace lentement et qui creuse de longues tranchées étroites, en particulier près du rond-point de la Bergerie, que fait-elle ?

Le tracé du nouveau métro du Châtelet ? Oh non ! La marche à pied est beaucoup plus salubre.

La recherche de pétrole ou de tout autre minéral rare ? Ce serait bien pour l'économie locale mais il ne faut pas rêver !

Alors ? Tout simplement une ouverture pour la pose d'un réseau de fibre optique qui permettra aux habitants de la commune, adeptes de l'Internet, d'obtenir une liaison en très haut débit et de permettre à chacun quelle que soit sa situation géographique d'avoir une connexion de très bonne qualité.

Actuellement, si on se trouve à plus de 2 kilomètres d'un nœud de raccordement (NRA) il est quasiment impossible d'avoir accès à des offres vidéo + téléphonie + Internet. A plus de 5 km du NRA, il devient impossible d'avoir accès au Web.

Avec la fibre optique, toute personne raccordée à ce réseau aura les mêmes conditions d'utilisation du Web quel que soit le lieu où elle se trouve.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et de vous informer plus amplement par la suite, les travaux sur l'ensemble du département devant se terminer fin 2008.

Retrouvez toutes les informations sur le Site du Conseil Général de Seine et Marne.



www.seine-et-marne.fr ou www.semafor77.fr

MÉDIATHÈQUE DU CHÂTEAU DES DAMES

Le livre dans tous ses états au 1^{er} salon



Dédicace de M. SEZNEC



Dédicace BD

Le 1^{er} salon du livre du Châtelet a suscité un très grand intérêt ce samedi 13 octobre 2007 comme en témoigne l'importante fréquentation du public!

Ponctuée de nombreux temps forts, la manifestation accueille des auteurs de littérature générale de renom comme Denis Seznec, Zappy Max, des auteurs et illustrateurs de BD (Erroc, Sternis, Carabal), et proposa des animations et démonstrations de savoir-faire autour des métiers du livre (tapis narratifs, atelier BD).

Ces rencontres innovantes autour du livre restent dans les esprits des Châtelains et confortent les organisateurs dans cette voie!

Informations

A l'occasion de cette nouvelle année, la médiathèque vous rappelle qu'elle vous accueille les lundis (15 à 18h), mercredis (15 à 18h), vendredi (15 à 19h) et samedi (10 à 12h et 14 à 17h).

Votre carte d'adhérent vous permet d'emprunter 5 livres, 4 revues, 4 cd, 1 film et 1 cdrom.

Afin de satisfaire au maximum vos attentes culturelles, de suivre de près l'actualité littéraire et musicale mais aussi de vous faire découvrir de nouveaux talents, des nouveautés vous sont proposées mensuellement...



Pour plus de renseignements et pour consulter le programme de nos animations, Rendez-vous sur le site Internet de la ville : www.chatelet-en-brie.fr rubrique Médiathèque.

LES CHIENS DANGEREUX

Pour faire suite aux diverses réclamations de la population, la Gendarmerie du Châtelet-en-Brie vous informe sur la réglementation en vigueur concernant les chiens dit « dangereux ».

Il existe deux catégories : la première, les chiens d'attaque (pitt-bulls, boerbulls, tosa-inu); la seconde, les chiens de garde et de défense (Américain staffordshire terrier, rottweiler).



Encadrer plus sévèrement la détention de chiens dangereux

Chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque)	Chiens de 2e catégorie (chiens de garde et de défense)
Pitbull, Mastiff et Tosa-Inu	American Staffordshire Terrier
Interdiction de détention des chiens nés après le 7 janvier 2000.	Renforcement du contrôle des importations et obligation de présenter un pedigree aux douaniers.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

La détention de ces chiens impose à leurs propriétaires :

- la déclaration en mairie du lieu de résidence du chien,
- l'identification (tatouage ou transporteur),
- la vaccination antirabique en cours de validité,
- l'assurance responsabilité pour les dommages causés aux tiers,
- et pour la première catégorie un certificat vétérinaire de stérilisation.

Leur détention est interdite pour :

- les mineurs,
- les majeurs sous tutelle,
- les personnes condamnées pour crime ou délit inscrit au casier judiciaire n° 2,
- et les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée pour cause de danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Le non-respect de cette interdiction est sanctionné par trois mois d'emprisonnement et 3.811 € d'amende.

- De plus, concernant les chiens de première catégorie :
 - l'acquisition, la cession (payante ou gratuite) l'importation, l'introduction en France sont interdites,
 - la stérilisation des chiens est obligatoire,
 - les sanctions : six mois d'emprisonnement et 15.245 € d'amende et confiscation,
 - et l'accès leur est interdit dans les transports publics, les lieux publics. Le stationnement leur est interdit dans les parties communes des immeubles collectifs. Ils peuvent circuler sur la voie publique muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les chiens de deuxième catégorie peuvent accéder aux transport et lieux publics mais toujours muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Il est également rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Les propriétaires encourent une sanction pécuniaire. La gendarmerie sera très attentive au respect de cette stricte réglementation. N'attendons pas un accident pour réagir. La Gendarmerie du Châtelet invite les propriétaires de chiens à prendre toutes les mesures de protection individuelle afin de ne pas laisser échapper leurs animaux.

Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter le site www.légifrance.fr et le code rural (article 211-1 à 211-5). La Brigade du Châtelet reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

TRANSPORT FONTAINE-LE-PORT CHATELET-EN-BRIE

La ligne 44 (Le Châtelet à Bois-le-Roi) assure la correspondance avec les trains directs pour Paris. Les horaires sont disponibles en mairie ou sur son site web : www.chatelet-en-brie.fr.

UN NOUVEL ATELIER AU FOYER RURAL

Le Foyer Rural va créer un atelier « bijoux fantaisie » animé par une professionnelle. Si vous êtes intéressé, contactez-nous de 18h à 20h au 01 60 66 62 06

DÉJECTIONS CANINES

Le Service d'entretien de la Voirie et la Police Municipale rappellent aux propriétaires de chiens qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique dans le cadre de la propreté et de l'hygiène de notre commune.

NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le mercredi 19 décembre 2007, une animation de Noël a eu lieu sur la place de la Mairie. De nombreux enfants y ont participé. Ils ont pu se faire maquiller en Batman ou en princesse, manger des friandises de Noël, être photographié avec le Père Noël et faire des tours de manège. En début de soirée un cortège lumineux, rythmé par des chants de Noël, a emmené tous ces joyeux lutins voir l'illumination du Château des Dames créée par le CLCE et la Mairie a proposé un vin chaud et du chocolat aux plus téméraires des Châtellains qui avaient bravé le froid.



Les Photos avec le Père Noël sont disponibles gratuitement en Mairie jusqu'à fin janvier. Elle seront conservées à la mairie jusqu'à cette date.

RÉCEPTION DES BÉNÉVOLES

Comme à chaque fin d'année, la Municipalité a invité, autour d'un verre de l'amitié au Château des Dames, les personnes qui interviennent bénévolement tout au long de l'année à la médiathèque, aux archives municipales, à l'atelier informatique ou à « Sport pour Tous », apportant ainsi une aide appréciable au fonctionnement de ces services.

Le Maire les en a chaudement remercié en rappelant toute la valeur du bénévolat et en remettant à chacun d'eux un cadeau de fin d'année.

Cette sympathique manifestation qui réunissait une trentaine de participants a eu lieu le 18 décembre dernier dans la salle des cérémonies du château des Dames.



LE TÉLÉTHON

pari gagné : le château des dames en puzzle termine

Pour ce 7^{ème} téléthon au Châtelet-en-Brie, les bénévoles étaient au rendez-vous avec la même énergie et la même combativité. Malgré les caprices du temps, cyclistes et marcheurs ont affronté la pluie et le vent par solidarité avec tous les malades, qui espèrent un jour, être comme tout le monde. Le matin, 120 enfants des écoles (accompagnés de nombreux adultes) ont effectué une joyeuse marche de 7 km autour du village. En cumulé avec les différentes marches en provenance des communes voisines, 2 127 km ont été parcourus par 258 marcheurs. Pendant ce temps des cyclistes, pédalaient sur home-trainers à l'abri et ainsi ont parcouru 702 km. Quant aux membres du tennis-club, non seulement ils ont organisé un tournoi-mixte, des jeux pour petits et grands et ils ont également pédalé : 500 km ont ainsi été parcourus.

La petite restauration proposait : vin chaud, crêpes, gaufres et frites pendant que le stand des objets artisanaux attirait un nombreux public venu dénicher l'insolite.

Que dire, enfin, de la soirée cassoulet-karaoké animé par Michel MUGNIÉ pour clôturer ces deux journées. Ce fut tout simplement une réussite et tous en gardent un excellent souvenir.

Un très grand bravo et un très grand merci à tous les participants et à tous ceux qui ont aidé à la réussite de ce téléthon pour remettre la somme de 8.175 € à l'AFM.



AGENDA

FÉVRIER

Dimanche 10 : AG de l'association de Don du Sang à la salle de la Bergerie

Samedi 16 : AG de la Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie à la salle des Granges

Jeu 21 : AG du Club du 3^{ème} Age à la salle des Granges

MARS

Samedi 8 : Théâtre « Chair Disparue », par la compagnie Filigrane, organisé par le CLCE à la Bergerie

Dimanches 9 (et 16) : Élections Municipales

Samedi 15 et dimanche 16 : Salon de la Gastronomie, du Foyer Rural à la Bergerie

Du samedi 22 au lundi 24 : «Rendez-vous des Arts» présenté par le CLCE à la Bergerie

Dimanche 23 : Chasse aux Œufs, organisée par le Conseil Municipal dans le parc du Château des Dames

AVRIL

Vendredi 4 : Don du Sang à la Salle Robillard

Du samedi 12 au dimanche 20 : Exposition de peinture présentée par la Commission Culturelle à la salle d'exposition du Château des Dames

Dimanche 27 : Repas des Anciens, organisé par le Conseil Municipal à la Bergerie

MAI

Samedi 3 et dimanche 4 : Exposition Artisanale, du Foyer Rural à la Bergerie

Vendredi 16 et samedi 17 : Comédie Musicale mise en scène par Dalacha à la salle de la Bergerie séance à 20h30

AVIS AUX ÉLECTEURS !!!

Un décret du 26 novembre 2007 modifie certaines dispositions du Code Electoral. Désormais, les électeurs des communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter en même temps que la carte électorale, un titre d'identité avec photographie (CNI, passeport, permis de conduire, etc.) pour pouvoir voter (alors qu'auparavant le seuil était fixé à 5 000 habitants)

Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux auront lieu le dimanche 9 mars 2009 et, en cas de deuxième tour, le dimanche 16 mars. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Les bureaux de vote de la Commune restent les mêmes : bureau 1 « salle de Robillard », bureau 2 « collège Rosa Bonheur », bureau 3 « salle des expositions au château des Dames ».

Les cartes d'électeur à utiliser sont celles reçues en mars 2007 ; il n'en sera pas délivré de nouvelles sauf, bien sûr, pour les nouveaux inscrits (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans et nouveaux habitants de la Commune).



Samedi 8 mars 2008
A la Salle de la Bergerie
Au Chatelet-en-Brie



La Médiathèque
du Château,

Vous propose :
Proses Café

Venez partager vos lectures coup
de cœur autour d'un café !

Apportez vos livres personnels
ou ceux se trouvant dans les
rayonnages de la médiathèque...

Prolongez le plaisir de la lecture
en partageant vos impressions
au sein d'un groupe !

Les mercredis à partir de 18h
30 janvier, 12 mars, 7 mai, 25 juin.